

**Réseau National de Défense des Droits Humains
(RNDDH)**

**Assassinat du citoyen Octanol DERISSAINT :
Le RNDDH exige le jugement des coupables.**

Avril 2012

I. Introduction

Le 18 avril 2012, Octanol DERISSAINT, un jeune commerçant de *Fond Parisien*, âgé de *trente-deux* (32) ans, a été assassiné dans des conditions obscures. Cet acte barbare a soulevé la révolte des habitants de la localité et a occasionné la paralysie quasi-totale des activités frontalières.

Engagé dans la lutte contre l'impunité, et fidèle aux principes de justice pour tous, sans considération d'ordre politique, économique et idéologique, le ***Réseau National de Défense des Droits Humains*** (RNDDH) a diligenté une enquête sur les lieux et se propose de partager, avec tous ceux que la question intéresse, les conclusions de ses investigations.

II. Méthodologie

Dans le cadre de cette enquête, le RNDDH s'est entretenu avec :

1. Jean Pétimé POLISSAINT, commerçant et syndicaliste ;
2. Lobens DERISSAINT, frère de la victime ;
3. Lergo DERISSAINT, cousin de la victime ;
4. Jean Romain DERISSAINT, cousin de la victime
5. Nuestro NERE, commerçant, et syndicaliste ;
6. Louis Jacques POLYNICE, commerçant ;
7. Franckel POLYNICE, commerçant ;
8. Jean Garry ROC, Inspecteur Divisionnaire affecté à ***Malpasse*** ;
9. Mercurieu Valentin CALIXTE, Conseiller Politique du Président Michel Joseph MARTELLY.

III. Faits antérieurs

Depuis octobre 2011, Mercurieu Valentin CALIXTE se rend régulièrement à **Malpasse** où il est présenté comme étant le Conseiller politique du Président, le représentant de la Présidence sur la frontière et le délégué de la Première Dame.

C'est à Mercurieu Valentin CALIXTE qu'il incombe d'ouvrir la barrière de la frontière le matin et de la fermer le soir avant son départ. Lorsqu'il est empêché, il délègue un de ses collègues.

De son arrivée à nos jours, Mercurieu Valentin CALIXTE n'a établi aucun contact avec les autorités policières et judiciaires locales. Pour plus d'un, il est un envoyé spécial du Président dont la tâche réelle n'est pas connue. Pour d'autres, il est tout simplement un rançonneur.

Toutefois, lors de son entrevue avec le RNDDH, Mercurieu Valentin CALIXTE a affirmé être le conseiller politique du Président, responsable de la supervision des travaux de réhabilitation de toutes les zones frontalières. Dans le cadre de son travail, il a sous ses ordres *dix* (10) individus qui, selon lui, sont embauchés à titre de portefaix. Cependant, les membres de la population questionnés sur la présence de ces individus affirment qu'ils sont plutôt au nombre de *vingt-cinq* (25) et que leur tâche n'est pas clairement définie. Ils sont tantôt considérés comme des agents de sécurité, tantôt comme des agents de la Douane. Ils ont pour devoir notamment de fouiller les valises des passants. Ils travaillent sans identification et sans uniforme. Lorsqu'ils retrouvent dans les valises des voyageurs, une forte somme d'argent, ils doivent faire appel à leur chef qui donne ou non un laissez-passer à la personne détentrice de cette somme.

IV. Faits

Le 18 avril 2012, les responsables de la Douane et du service de l'Immigration à **Malpasse** ont décidé de fermer la frontière à *cinq heures trente* de l'après-midi (5 : 30 PM), soit, *trente* (30) minutes avant l'heure de fermeture habituelle. Cette décision a créé la panique sur la frontière et, plusieurs individus, dont des syndicalistes ont essayé de parlementer avec Mercurieu Valentin CALIXTE pour le porter à revenir sur cette décision. Face au refus catégorique qui leur a été opposé, une vive dispute s'en est suivie au cours de laquelle des propos ronflants ont été prononcés de part et d'autre.

Plusieurs commerçants qui, en raison de leurs engagements devaient se rendre en **République Dominicaine** ont été obligés d'abandonner leur véhicule sur la cour

Assassinat du citoyen Octanol DERISSAINT : Le RNDDH exige le jugement des coupables.

de la Douane. Il en a été de même pour ceux qui se trouvaient en **République Dominicaine** et qui devaient rentrer chez eux. Ils ont traversé la frontière, ont laissé leur véhicule sur la cour de la Douane et sont passés par la passerelle des piétons pour rentrer chez eux par le moyen des transports publics.

Octanol DERISSAINT était au volant de son camion immatriculé **ZA 04366** et revenait de la **République Dominicaine**. A son arrivée, la barrière ayant déjà été fermée, il a stationné son camion et attendait une moto pour rentrer chez lui, lorsque plusieurs des individus qui accompagnent généralement Mercidieu Valentin CALIXTE, l'ont abordé, continuant avec lui la discussion préalablement éclatée sur la cour de la Douane et relative à la fermeture prématurée de la frontière. C'est à ce moment que Mercidieu Valentin CALIXTE s'est amené, lançant à l'encontre des habitants de **Fond Parisien**, des propos peu élogieux, arguant que ces derniers doivent être traités avec rigueur.

Parallèlement un chauffeur de motocyclette, appelé par Jean Pétimé POLISSAINT et répondant au nom de Wisly PAUL, a demandé à Mercidieu Valentin CALIXTE la raison pour laquelle il s'en prenait aux membres de la population de **Fond Parisien**. Offusqué de la hardiesse de ce chauffeur de motocyclette, ce dernier a dégainé son arme et a tiré en l'air, à *trois* (3) reprises. Les habitants de **Fond Parisien** qui se trouvaient sur les lieux ont menacé Mercidieu Valentin CALIXTE de l'empêcher de rentrer chez lui à **Port-au-Prince**.

Suite à cet incident, Octanol DERISSAINT et Jean Pétimé POLISSAINT sont montés à bord de la moto de Wisly PAUL et sont rentrés chez eux. Ils ont pris leur bain et se sont donné rendez-vous à **l'Ambassadeur du Christ Boutique**, un dépôt de boissons gazeuses appartenant au père de Octanol DERISSAINT, en vue de discuter de ce qui venait de se passer. Ils échangeaient à propos de l'événement avec quelques amis lorsque Mercidieu Valentin CALIXTE accompagné de *trois* (3) autres individus ont fait leur apparition, à bord d'une Nissan Patrol de couleur blanche.

Ces individus répondent aux noms de :

1. Jean Joseph Fred LAVAUD un agent de la PNH ;
2. Guy ALEXANDRE ;
3. Reynold BOURDEAU.

En passant tout près, l'un des accompagnateurs de Mercidieu Valentin CALIXTE a pointé le groupe du doigt. Sans réfléchir, il a dégainé son arme pour la seconde fois

et a tiré *deux* (2) balles dont l'une a atteint Octanol DERISSAINT à la tête, au niveau de l'occipital, ressortant par l'avant du crâne.

Pour s'enfuir après leurs méfaits, Mercurieu Valentin CALIXTE et ses *trois* (3) acolytes toujours à bord du même véhicule, ont tiré une rafale de balles d'armes automatiques et sont partis à toute vitesse. L'inspecteur divisionnaire Jean Garry ROC qui était sur les lieux, avec *quatre* (4) agents de la ***Police Nationale d'Haïti*** (PNH), ont dû se mettre à l'abri pour ne pas y laisser leur vie.

De plus, le véhicule appartenant à Jean Romain DERISSAINT, un pick-up de marque Toyota de couleur noire immatriculée **TP 14284**, stationnée sur le bas-côté de la rue a essuyé *deux* (2) balles. La vitre avant est brisée.

V. Faits postérieurs

Ayant appris que quelqu'un avait été touché lors de la fusillade, l'inspecteur divisionnaire Jean Garry ROC, qui se trouvait à *cent* (100) mètres de la victime, en compagnie de quelques riverains, a tenté d'emmener Octanol DERISSAINT à l'Hôpital. Il a rendu l'âme en cours de route.

Suite à la mort de Octanol DERISSAINT, une vive tension régnait à ***Fond Parisien***. Des pneus et des barricades enflammés ont été entreposés sur la route nationale. La PNH, pour ramener la situation au calme, a été obligée d'appeler au renfort. Des agents de l'***Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre*** (UDMO) ont depuis, été déployés.

Jusqu'au lundi 23 avril 2012, la situation était très tendue à ***Fond Parisien*** et à ***Malpasse***.

VI. Commentaires et Recommandations

Le RNDDH condamne avec véhémence l'incident survenu le 18 avril 2012 à ***Fond Parisien*** au cours duquel, Octanol DERISSAINT a été lâchement assassiné de dos par Mercurieu Valentin CALIXTE. A ce titre, le RNDDH tient à souligner qu'il n'y avait pas de barricades sur la route lorsque la victime a été tuée, encore moins à l'endroit où elle a reçu la balle.

Il est inconcevable qu'un Conseiller politique du Président, soit aussi prompt à dégainer et à tuer des membres de la population. Ceci démontre, si besoin en était,

Assassinat du citoyen Octanol DERISSAINT : Le RNDDH exige le jugement des coupables.

le manque de sagesse et de tolérance de certains des membres de l'entourage du Président de la République.

Le RNDDH rappelle que c'est aux autorités étatiques qu'il revient de réaliser les droits humains des personnes et de veiller à leur respect. Or, au cours de la semaine du 16 au 20 avril 2012, les noms de *deux* (2) autorités haïtiennes sont cités dans au moins *deux* (2) cas d'assassinat :

- Rodriguez SEJOUR, Député de la 49^{ème} Législature, représentant de la 1^{ère} circonscription de **Port-au-Prince**, est accusé d'être impliqué dans l'assassinat, le 17 avril 2012, du Policier Walky CALIXTE, issu de la 18^{ème} promotion, âgé de *vingt-sept* (27) ans et affecté à la **Direction Centrale de la Police Routière** (DCPR) ;
- Mercurieu Valentin CALIXTE, conseiller politique du Président de la République a froidement assassiné Octanol DERISSAINT.

Aujourd'hui, il est donc clair que la situation de tension qui règne dans le pays en général et dans les institutions étatiques en particulier est la résultante du comportement des hauts placés de l'Etat et du peu d'intérêt accordé par certains d'entre eux, au droit à la vie des citoyens haïtiens, droit inaliénable, consacré, garanti et protégé par l'article 3 de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** de 1948, l'article 6 du **Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques** de 1976 et l'article 19 de la **Constitution de la République d'Haïti** de 1987.

Il est aussi déplorable que la **Police Nationale d'Haïti** (PNH) n'ait pas été mise au courant des démêlés enregistrés à la Douane de **Malpasse** car, si cela avait été le cas, l'incident aurait pu être évité et une vie, épargnée.

Parallèlement, le RNDDH ne comprend pas qu'un haut placé, d'une part, investi de pleins pouvoirs par le Président de la République, et d'autre part, jouissant de la pleine confiance de la Première Dame, puisse percevoir des taxes illégales sur des marchandises, rançonnant de fait des commerçants à la frontière. En effet, en été 2011, Mercurieu Valentin CALIXTE a accumulé une forte somme d'argent en exigeant de chaque marchand se rendant en **République Dominicaine**, un montant de *dix* (10) gourdes. Ces fonds ont été collectés sans émission de reçus fiscaux. A nos jours, le total du montant collecté, ainsi que son usage reste inconnu. Toutefois, cette mesure n'a pu être prolongée en raison de la résistance des membres de la population.

Assassinat du citoyen Octanol DERISSAINT : Le RNDDH exige le jugement des coupables.

De plus, les hommes de Mercurieu Valentin CALIXTE procèdent à des fouilles de valises sur la frontière sans être identifiés. Considérant la sécurité du pays qui se dégrade au jour le jour, le RNDDH estime que cet état de fait est de nature à aggraver la situation.

Alors que les services habilités de la Douane et de l'Immigration sont disponibles à **Malpasse**, c'est, de manière incompréhensible, un conseiller politique du Président qui est investi du pouvoir d'ouvrir et de fermer la frontière selon son bon vouloir. Cette situation dénote précisément de la confusion institutionnelle entretenue par les autorités de l'Etat, confondant les rôles et attributions des institutions politiques, avec celles chargées de la protection du territoire, des biens et des personnes. Ceci se fait au détriment de la sécurité de simples citoyens haïtiens et d'une gestion ordonnée et réglée de la circulation des biens et des personnes au niveau des zones frontalières.

Le RNDDH estime que cette collusion sciemment entretenue entre les différentes institutions de l'Etat porte atteinte à leur réputation, contribue à leur affaiblissement tout remettant sérieusement en question l'établissement d'un Etat de Droit dans le pays.

Fort de tout ce qui précède, le RNDDH enjoint les autorités concernées à :

- Tout mettre en œuvre en vue de régulariser la situation dans les services étatiques disponibles à **Malpasse**.
- Ramener le calme tant à **Fond Parisien** qu'à **Malpasse** ;
- Mener une enquête sérieuse sur l'assassinat de Octanol DERISSAINT ;
- Juger avec la dernière rigueur, Mercurieu Valentin CALIXTE et ses complices.